

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/08-07-01

Date de convocation :

04 juillet 2022

Objet de la délibération :

Voirie Travaux rue de
l'ancienne Gare/rue de la
Bascule

Nota – Le Maire certifie

- que le procès-verbal de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

15/07/2022

Que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

04/07/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 08 Juillet 2022**

L'an deux mil vingt deux

Le 8 juillet à vingt heures cinquante,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la
présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN -
Mégane GAUTHIER – Romuald TAUVERON - Nicolas DEAU – Stéphane
LOGUIOT – William RUSTERHOLTZ – Éric CLEMENT

Absents excusés : Jean-Michel CLEMENT – David MARTIN – Gwénaël
LEGALLO – John WETZEL

Procuration : Gwénaël LEGALLO à Nicolas DEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Nicolas DEAU,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose qu'après appel auprès de quatre entreprises de TP, seul
l'entreprise TP MOUROT a présenté un devis à la commune pour la
réalisation des travaux de mise en place d'un trottoir.

Pour la somme de 3256,07€/TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés
après en avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise TP
MOUROT pour une valeur de 3256,07€/TTC et donne tout pouvoir au maire
pour signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

